

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2010

L'an deux mil dix le 21 janvier à 20 H 30

Le Conseil Municipal de la Ville de POMMEUSE, légalement convoqué en date du 15 janvier 2010, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jacques ALONSO, Maire de la Commune

Présents : MM Jacques ALONSO, Annie PATERNOSTRE, Alberte HOUILLOT, Jean -Pierre DARDANT, Joël DUCEILLIER, Christine FEUILLET, David LAURELUT, Eric BOITTELE, Thérèse COLIN, Patrick VILLOINGT, Pierrette TURLAN, Yves PAINDAVOINE, Fabrice GUYOT

Absents ayant donné pouvoir : Mr Franck DUBUGET à Mme Pierrette TURLAN, Mme Corinne HOMMERY à Mr Jean-Pierre DARDANT, Mme Sylvie LANCE à Mr Joël DUCEILLIER, Mr Christophe DE CLERCK à Mr Jacques ALONSO

Absents : Mr Régis COLLIER

Secrétaire de séance : Mr David LAURELUT

Le compte rendu du conseil du 23 décembre 2009 ne fait l'objet d'aucune remarque
Monsieur le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour : le conseil accepte à l'unanimité

1/ Remplacement d'un élu

La commune de Pommeuse, a procédé à la nomination de 2 membres titulaires et de 2 membres suppléants pour la représenter au SCOT, un des membres suppléant doit être remplacé

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Mr COLLIER Régis est remplacé au SCOT par Mr PAINDAVOINE Yves

2/ Délibération du projet de PLU :

Considérant que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes associées à son élaboration, aux personnes publiques consultées obligatoirement et aux personnes consultées à leur demande

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré

A l'unanimité

APPROUVE le bilan de la concertation tel que présenté dans le rapport annexé à la présente délibération

DECIDE que le projet de PLU est arrêté tel qu'il est annexé à la présente délibération

DECIDE que le projet de PLU sera transmis pour avis aux personnes associées, aux personnes publiques consultées obligatoirement et aux personnes consultées à leur demande, aux communes limitrophes et aux EPCI

DIT que le dossier du projet de PLU sera tenu à la disposition du public, en mairie de Pommeuse aux jours et heures habituels d'ouverture et ce, conformément à l'article L 300 -2 du Code de l'urbanisme

BILAN DE LA CONCERTATION

1°) Modalités de la concertation

Le 15 avril 2009, réunion avec l'ingénieur du Syndicat d'assainissement pour mise à jour des données et des plans, en fonction du schéma et des travaux en projets et en cours, et des modifications réalisées ces dernières années.

Le 14 avril 2009 : ouverture d'un cahier de remarques, disponible à la mairie, sur lequel il y a 5 annotations, dont 1 hors sujet.

Le 21 avril 2009, réunion avec la SAFER : révision de certaines zones boisées en dehors de leur compétence et projet de convention de surveillance foncière (convention signée le 24/11/2009, dont le démarrage se fera en 2010).

Le 22 avril 2009 : réunion avec le SMICTOM et son directeur pour mise à jour du dossier.

Le 28 avril : Mise sur site internet étude sur le développement économique du bassin de vie de Coulommiers, pour information, sachant que cette étude nous a servi dans notre réflexion.

Le 1^{er} mai 2009 : Mise en ligne étude sur l'adhésion de la commune à la charte régionale de la biodiversité, avec ses annexes.

Le 19 mai 2009 : réunion avec les agriculteurs locaux et la Chambre d'agriculture. Une solution a été trouvée pour la construction de bâtiments techniques propres à la profession et des réponses ont été données sur les zones classées en « prairies classées »

Le 29 mai 2009 : réunion avec le bureau d'études chargé du PLU et celui chargé des études écologiques, pour mise en conformité des études avec le PLU, pour le rapport de présentation, le règlement. Cela a permis de créer des cartographies complémentaires : RNR, ZNIEFF, ENS, et TRAME VEGETALISEE.

Le 13 juin 2009 : réunion de la commission environnement avec les habitants.

Le 19 juin 2009 : réunion publique dans le cadre de la procédure initiale de concertation, avec trois publications dans le pays Briard, deux affichages sur les panneaux de la commune, sur le site internet et sur les panneaux lumineux.

Le 17 juillet 2009 : mise sur internet du compte -rendu de la réunion publique de concertation et du projet de PADD tel que présenté lors de cette réunion, avec le rappel de l'existence du cahier de remarques ouvert le 14 avril 2009.

Le 20 juillet 2009 : mise de ces documents dans le cahier de remarques pour information du public.

Le 13 août : mise sur le site internet du premier projet de PADD, modifié, suite à la réunion publique et mise dans le cahier de remarques.

Le 21 août 2009 : reçu du « porter à connaissance de l'état » et mise sur site internet.

Le 6 octobre 2009 : mise sur internet du PADD, modifié après avoir pris connaissance du « porter à connaissance ».

Le 9 octobre 2009 : débat du Conseil Municipal sur le PADD.

Le 14 octobre 2009 : réunion avec deux représentants de Nature environnement 77, qui ne répondent pas à nos diverses interrogations. Précisons que deux courriers les 9/11/2009 et 01/12/2009 leur ont été adressés pour écouter leurs conseils et les étudier, aucune réponse ne nous ont été apportées à ce jour.

Le 2 novembre : mise sur site du PADD définitif, après prise en compte des remarques lors du débat du Conseil Municipal.

Le 10 novembre 2009 : réunion des partenaires associés, ou Nature Environnement 77 et Pommeuse Campagne Briarde, invités ne sont pas venus.

Le 16 novembre 2009 : mise sur site du premier projet du règlement.

Les 13 et 27 novembre 2009 : deux réunions avec un représentant de la DDE pour entendre ses conseils. Cela a permis de modifier des articles du règlement, entre autres d'adapter le règlement au plus juste par rapport à la loi SRU.

Le 19 novembre 2009 : mise sur site du premier projet de rapport de présentation.

Le 26 novembre 2009 : mise sur site du premier projet de plans.

Le 23 décembre 2009 : mise sur site de la deuxième version corrigée du rapport de présentation et du règlement.

Sans oublier de nombreuses réunions de travail avec le bureau d'études, l'avocat de la commune et le bureau d'études écologiques : 25/03/09, 17/04/09, 11/05/09, 25/05/09, 29/05/09, 12/06/09, 11/07/09, 27/08/09, 21/09/09

Lors de ces réunions, les déplacements urbains ont été largement évoqués et cela a abouti à la création d'une cartographie propre à ce sujet. De même pour l'élaboration du rapport de présentation le syndicat TRAMY a été consulté.

Lors de leur parution, les études environnementales sur le projet de création du parc d'activités de Saint -Blandin ont également été mises sur le site internet.

Nous constatons que toutes les informations communiquées par internet n'ont suscité aucun commentaire des habitants de Pommeuse.

Enfin, les élus ont toujours été disponibles sur rendez -vous pour les habitants.

2°) Bilan de la concertation

Si le bilan de la concertation préalable conduit la municipalité à maintenir l'essentiel des dispositions générales retenues par le groupe de travail communal, à savoir :

1. Un objectif de maîtrise de l'évolution démographique en ciblant les secteurs constructibles avec diversification de l'offre de logements et optimisation et coordination des différents modes de déplacements et accessibilité généralisée.
2. Un objectif de protection/préservation de ses paysages et de son patrimoine naturel en interdisant les constructions sur les sites de grand intérêt paysager ou/et de grand intérêt écologique.
3. Un objectif de développement économique en autorisant l'activité artisanale, commerciale ou de service et du développement du tourisme (notamment l'activité de camping et hôtelière).

Il n'en demeure pas moins que cette concertation a amené des ajustements :

- Intégration du PPRI sur les zones inondables du Grand -Morin et mise à jour de celles de l'Aubetin en fonction des dossiers « catastrophes naturelles existants, de la connaissance du terrain et du passé (faute d'études plus précises)).
- Mise en place de cartographie précise de toutes les zones écologiques suite aux études écologiques réalisées pendant plusieurs saisons sur la commune.
- Prise en compte du plan de déplacement urbain, et réalisation d'une cartographie des moyens de transport.
- Mise à jour des réseaux d'assainissement, des projets et des réalisations.
- Prise en compte des liaisons douces avec cartographie particulière.
- Révision de l'espace de la zone IIAUX (surface ramenée de 60 à 40 ha), selon les possibilités du SDRIF.
- Prise en compte de paysages et de bâtiments remarquables à protéger (liste revue en 2005 avec un représentant du service départemental de l'architecture)
- Révision de certains zonages, bois classés et zones naturelles, prairies classées, en particulier.
- Révision des espaces réservés notamment en tenant compte de l'évolution de la population et des nécessités de création de réserves de défense incendie.
- Révision des aspects du règlement pour être en conformité avec la loi SRU, avec cependant des réserves sur les secteurs écologiques importants au regard des diverses études réalisées.

- Prise en compte de l'évolution de la société avec la création de villages « seniors » et de logements intermédiaires.
- Prise en compte des recommandations de la Chambre d'agriculture.

Présentation de la suite des procédures :

Le commissaire enquêteur assurera une permanence pendant 1 mois sur une période qui devra débuter à partir du mois de mai ou juin. A l'issue, celui-ci rendra ses conclusions sur les remarques formulées par écrit. Un cahier destiné à la prise en compte des remarques est déjà mis en place à la mairie.

Prise en compte d'éléments après le retour de consultation :

- surface du projet de la zone d'activité sur 60 Ha ramenée à 40 Ha
- liste des bâtiments à protéger
- révision des zonages des espaces boisés
- l'étude écologie a permis de classer certaines parcelles de la commune en zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEF)

Le dossier complet constitué est consultable en mairie et va être dupliqué pour être transmis aux différents partenaires afin de rentrer dans la phase d'observation des remarques. La durée prévue est de 3 mois, pour être formulées.

3/Statut du syndicat de l'eau SIAEP/

Les statuts du syndicat de l'eau ont été révisés car ils datent de 1958. Il est demandé au membre du conseil municipal de Pommeuse de se prononcer sur leur adoption. Aucune remarque n'est formulée par les représentants de la commune au SIAEP.

Vote à l'unanimité, adopté.

Fin du conseil, lever de la séance

Les points suivants ont ensuite été abordés en réunion de travail

Suite à la demande de la commune, la fédération française de chasse précise un certain nombre de points dont l'interdiction de chasser sur des terrains privés sans autorisation du propriétaire et en respect des arrêtés municipaux et préfectoraux. Aussi d'être dos aux habitations en cas de tir.

Une copie de la réponse sera transmise à la requérante.

-réunion le 27 janvier :

Point sur l'intercommunalité de la brie des moulins et son évolution

- réunion du 28 janvier :

Contrat triennal

Maison des associations

- Samedi 30 :

Présentation du bilan des sapeurs pompiers à la caserne de Faremoutiers

- Lundi 1 février :

Relevé technique pour le prochain contrat triennal de voirie

Seront concernées :

- rue Pasteur
- rue des coteaux
- rue Desclerc
- rue Favier
- rue de la gare

- Projet d'arrêté de limitation du poids total roulant, rue Favier au vu de l'état de la voirie. Contact de la société Polyma afin que les semis remorques desservant cette société empreignent la rue Montgolfier

- Projet d'évolution de la police municipale
- Edition du petit journal prévu pour la fin du mois

Procédure dangereuse d'un bus de Darche Gros procédant à une marche arrière régulièrement rue Paul Niclause. Un courrier sera adressé à la société.